



Commune des Avironns

Extrait N° 9 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, MEZINO Julie Rose est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Extension de l'école du Ruisseau – 4^{ème} Tranche
○ Approbation du plan de financement modifié

Hôtel de Ville

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a enclenché l'opération d'extension de l'école du Ruisseau avec pour mémoire :

- ✓ La création de 4 salles de classes élémentaires en bâtiment modulaire en RDC+1, sur l'emprise du parc de stationnement existant ;
- ✓ La création d'un réfectoire en contre bas à même d'accueillir de manière optimale l'ensemble des élèves.

En termes de surfaces supplémentaires créées, le projet va générer :

✓ Pour les salles de classes :

4 bâtiments modulaires de 60,18 m²/ bâtiment :

77 m² de circulation

180 m² pour le préau

50 m² pour les sanitaires

12 m² de rangement

✓ Pour le réfectoire :

Un bâtiment comportant la préparation et l'espace accueil des enfants d'environ 500 m².

A ces espaces s'ajoutent la création des voies et réseaux divers.

Au moment des études, le coût des travaux était évalué à 1 669 561,40 HT. Sur cette base, la Commune a obtenu un financement de la Région Réunion de 1 502 605,26.

Les marchés correspondants ont été récemment attribués. Le lot n° 2 réfectoires, malgré une négociation engagée avec l'ensemble des entreprises ayant répondu à la consultation, s'est avéré beaucoup plus élevé que prévu initialement. Il a fait l'objet d'une attribution du fait du constat de la sous-estimation faite par la maîtrise d'œuvre.

Aussi, l'opération se chiffre aujourd'hui à 1 877 719,34 euros avec les montants suivants pour chaque lot :

- ✓ Lot n° 1 : Modulaires : 595.185,25 € HT
- ✓ Lot n° 2 : Réfectoire : 902.594,59 € HT
- ✓ Lot n° 3 : Terrassement / VRD : 379.939,50 € HT

Aux fins de boucler le financement de l'opération, il est proposé au Conseil de modifier le plan de financement ainsi qu'il suit :

Montant HT	1 877 719,34
Région Réunion PRR	1 502 605,26
CIVIS Fonds de concours CIVIS 2020	73 930,00
Commune	301 184,08


Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement modifié de l'opération et à autoriser, le Maire, à solliciter l'affectation d'une partie du fonds de concours CIVIS 2020 à cette opération.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et à **l'unanimité** approuve le plan de financement modifié de l'opération et autorise, le Maire, à solliciter l'affectation d'une partie du fonds de concours CIVIS 2020 à cette opération.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,


Eric FERRERE

